

# COMMUNE D'ARGELLIERS

Hérault

## Budget Primitif 2026

Note de présentation synthétique

### Exercice 2026 — Soumis au vote du Conseil Municipal

*Note établie en application de l'article L.2313-1 du CGCT*

#### Rappel du cadre général

Le Budget Primitif constitue le premier acte budgétaire obligatoire de l'exercice. Il autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses, et à émettre les titres de recettes correspondants pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, le 30 avril lors du renouvellement des Conseils Municipaux.

Le budget 2026 est établi dans un contexte de volontarisme en matière d'investissement, avec deux projets structurants majeurs : la construction de la nouvelle Mairie/Bibliothèque et la poursuite des travaux de voirie. En fonctionnement, la commune maintient ses efforts de maîtrise des charges tout en préservant la qualité des services aux habitants.

#### Vue d'ensemble du Budget 2026

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Recettes totales</b>	<b>986 878 €</b>	<b>636 863 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>986 878 €</b>	<b>636 863 €</b>

#### Orientations budgétaires 2026

- ▶ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau actuel
- ▶ Lancer la construction de la nouvelle Mairie/Bibliothèque, projet central de la mandature
- ▶ Continuer les travaux de voirie, avec la création de trottoirs, cassis et voies nouvelles au secteur Cantagrils
- ▶ Maintenir l'entretien courant du patrimoine bâti communal et des équipements publics
- ▶ Préserver la capacité d'autofinancement de la commune sans recours à l'emprunt en 2026

## La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2026 s'établit à 986 878 €, en légère hausse par rapport à 2025, principalement du fait d'une revalorisation des dotations et d'un ajustement des charges de gestion.

### Recettes de fonctionnement — 986 878€

Impôts et taxes	558 363 €
Dotations et participations de l'État (DGF, DSR, DCRTP...)	170 619 €
Produits des services (périscolaire, locations de salles...)	82 229 €
Autres produits de gestion courante et produits financiers	42 793 €
<b>Excédent de fonctionnement 2025 reporté (c/002)</b>	<b>132 873 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>986 878 €</b>

Les taux de fiscalité directe locale sont maintenus inchangés en 2026, comme c'est le cas depuis 2020. La progression des recettes fiscales résulte uniquement de la revalorisation des bases cadastrales décidée par l'État.

### Dépenses de fonctionnement — 986 878€

Charges de personnel	368 935 €
Charges générales (entretien, fluides, fournitures, prestations)	275 530 €
Charges de gestion courante (subventions, indemnités des élus...)	112 892 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	14 301 €
Charges exceptionnelles	55 000 €
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	15 604 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>986 878 €</b>

L'épargne brute prévisionnelle 2026 s'établit à 144 615 €. Cette capacité d'autofinancement permet d'abonder la section d'investissement via un virement de 144 615 € (compte 023 → 021).

- Les **charges de personnel (012)** et les **charges générales (011)** constituent la **majorité des dépenses de fonctionnement**, ce qui reflète :
  - un certain niveau de **services rendus** (écoles, services techniques, accueil, périscolaire),
  - le **coût de fonctionnement** des bâtiments et équipements existants.
- Les **charges financières (66)** restent **modérées**, signe d'un **endettement globalement soutenable**.
- Les **dotations aux amortissements (68)**, bien que non décaissées, participent à une **bonne traduction comptable de l'usure du patrimoine**, et sont un appui pour l'autofinancement.
- Le fait de dégager **144 615,09 € de CAF** (Capacité d'Autofinancement brute) est un **point très positif** :  
la commune **ne consomme pas entièrement ses ressources pour le seul fonctionnement** et se donne des moyens pour investir.



Chap. 66 – Charges financières (intérêts emprunts) – € 14 300,87 – 1%

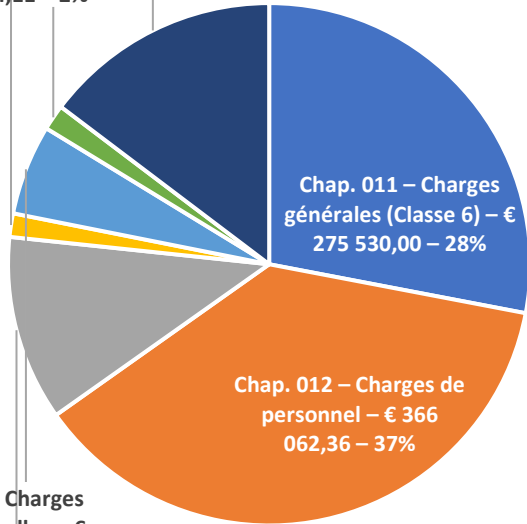
300,87 – 1%

Chap. 68 – Dotations aux amortissements – € 15 604,11 – 2%

O23 – Virement à la section

d'investissement – € 144 615,09 – 15%

## Dépenses de fonctionnement – Répartition (col. E)



Chap. 67 – Charges exceptionnelles – € 55 000,00 – 6%

Chap. 65 – Charges de gestion courante – € 112 892,25 – 11%

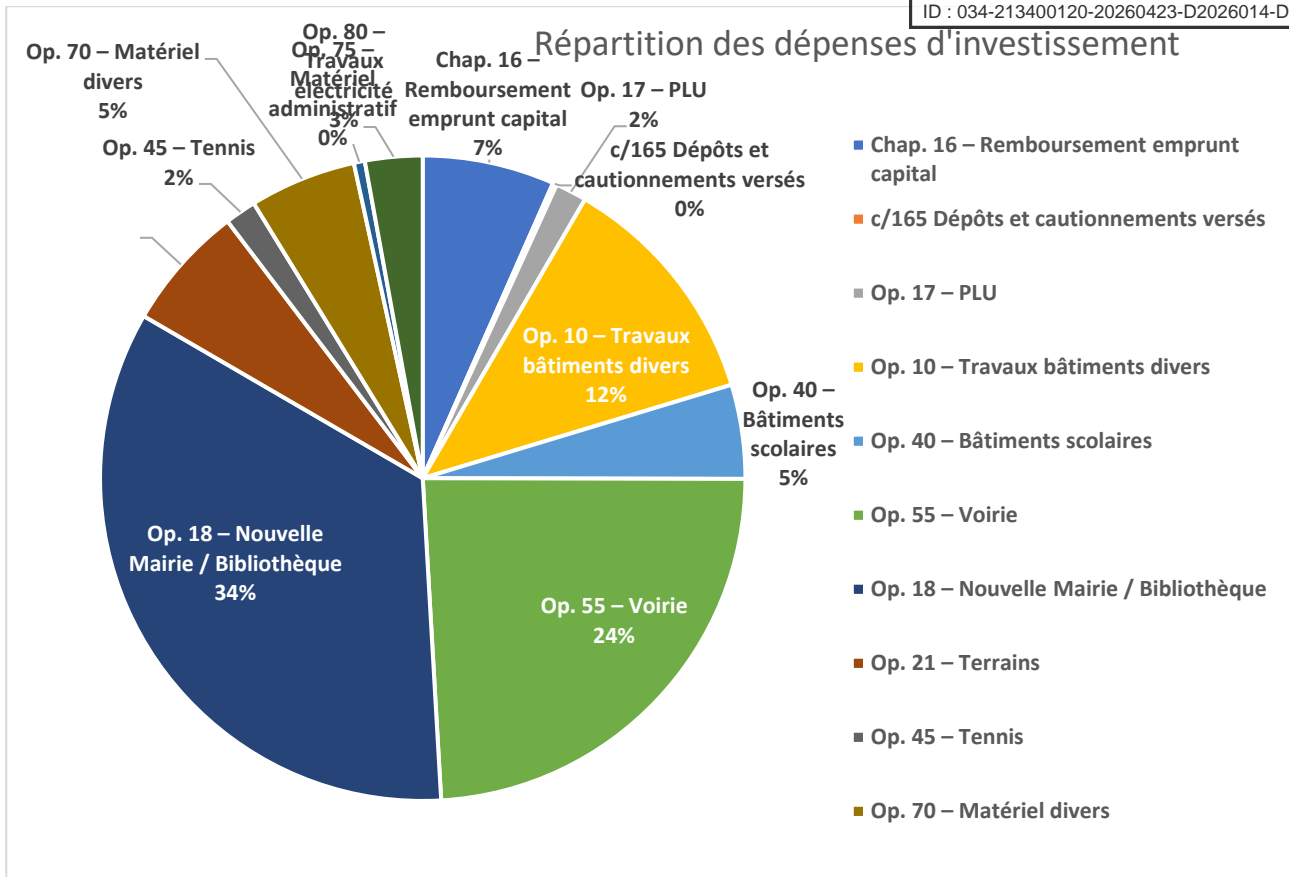
- Chap. 011 – Charges générales (Classe 6)
- Chap. 012 – Charges de personnel
- Chap. 65 – Charges de gestion courante
- Chap. 66 – Charges financières (intérêts emprunts)
- Chap. 67 – Charges exceptionnelles
- Chap. 68 – Dotations aux amortissements
- O23 – Virement à la section d'investissement

## La section d'investissement

La section d'investissement 2026 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés, avec un volume global de 636 863 €. Deux opérations concentrent l'essentiel de l'effort : la nouvelle Mairie/Bibliothèque (218 382 €) et la voirie (153 201 €). Aucun emprunt nouveau n'est prévu en 2026.

### Dépenses d'investissement — 636 863 € (dont 15 236 € de RAR 2025)

<b>Op. 18 – Nouvelle Mairie / Bibliothèque (travaux, MOE, études)</b>	
○ Financement en partie par subventions (164 000 € en recettes d'investissement). → Projet structurant : création / rénovation d'un <b>pôle administratif et culturel</b> .	<b>218 382 €</b>
<b>Op. 55 – Voirie (chemin école, trottoirs, Cantagrils)</b>	<b>153 201 €</b>
Op. 10 – Travaux bâtiments divers (terrasse épicerie, guinguette, église)	76 000 €
Op. 21 – Acquisition de terrains (pigeonnier)	40 000 €
Op. 40 – Bâtiments scolaires (jeux, mise aux normes)	30 000 €
Op. 80 – Travaux électricité et éclairage	18 319 €
Op. 70/75/45 – Matériel divers, informatique, tennis	47 535 €
Op. 17 – PLU (études, honoraires)	10 000 €
Chap. 16 – Remboursement capital d'emprunt	42 140 €
Dépôts et cautionnements	1 285 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>636 863 €</b>



### Recettes d'investissement — 636 863 €

<b>Excédent d'investissement 2025 reporté — c/001</b>	<b>166 395 €</b>
<b>Affectation résultat fonctionnement 2025 — c/1068 (délibération)</b>	<b>100 183 €</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement — c/021</b>	<b>144 615 €</b>
FCTVA (récupération TVA investissements 2024)	46 066 €
Subventions d'équipement (Dép. 74 000 € + CCVH 90 000 € — Op. 18)	164 000 €
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	15 604 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>636 863 €</b>

Les ressources propres (excédents reportés, affectation et virement de fonctionnement) couvrent 65 % du financement de la section d'investissement. Les subventions attendues (164 000 €) viendront couvrir une part significative du projet Mairie/Bibliothèque.

La commune finance ses investissements :

- **majoritairement par ses propres moyens**, via :
  - les **excédents accumulés** (266 577,38 €),
  - l'**autofinancement courant** (144 615,09 €),
- et par des **subventions d'équipement importantes** (164 000 €),
- complétées par des **recettes spécifiques** (FCTVA, taxe d'aménagement).

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 034-213400120-20260423-D2026014-DE

Ce schéma montre une **stratégie financière prudente** :

- L'**emprunt est nul** dans le BP 2026,
- La commune **ne vit pas à crédit** mais sur ses **excédents et sa CAF**,

Les **subventions** sont optimisées pour les projets structurants.

*Le Budget Primitif 2026 respecte les règles d'équilibre et de sincérité budgétaire. La commune d'Argelliers aborde cet exercice avec des fondamentaux financiers sains, une dette maîtrisée et une capacité à mener ses projets structurants sans dégradation de sa trajectoire financière.*